

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES - (N° 370)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE13

présenté par
Mme de Lavergne, rapporteure

ARTICLE 4

À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« stockages souterrains »,

les mots :

« stockage souterrain ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel